



AVIS PUBLIC

**RÈGLEMENT NUMÉRO 254-01-25
MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 254-12 AFIN DE MODIFIER LE MODE DE RÉPARTITION
DES SOMMES VERSÉES AU FONDS RÉGIONAL RÉSERVÉ À LA RÉFECTION ET L'ENTRETIEN DE
CERTAINES VOIES PUBLIQUES**

AVIS PUBLIC EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par le soussigné :

QUE le règlement numéro 254-01-25 modifiant le règlement numéro 254-12 afin de modifier le mode de répartition des sommes versées au fonds régional réservé à la réfection et à l'entretien de certaines voies publiques a été adopté de la façon suivante :

Avis de motion :	27 août 2025
Dépôt du projet de règlement :	27 août 2025
Adoption du règlement :	24 septembre 2025
Entrée en vigueur :	1 ^{er} janvier 2026

Ledit règlement est disponible au bureau de chacune des municipalités-membres ou à celui de la MRC de La Rivière-du-Nord (349, rue Labelle à Saint-Jérôme) selon les heures d'ouverture ainsi que sur son site internet à l'adresse suivante : www.mrcrdn.qc.ca .

Ce règlement entre en vigueur conformément à la loi.

DONNÉ À SAINT-JÉRÔME, ce 29^e jour de septembre 2025.

Guillaume Laurin-Taillefer, avocat
Directeur général et greffier-trésorier